



MAIRIE
DE
AURIAC-LAGAST
1860 Route du Lagast
12120 AURIAC-LAGAST
Téléphone : 05.65.46.70.81
mairie@auriac-lagast.fr

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit novembre à 20 heures 30.

Le conseil municipal, de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Yves LATIEULE, Maire.

Présents : Valérie BEDOUET-LONG, Serge BONNEFILLE, Hugo DEJEAN, Pierre GINESTE, Serge GIRARD, Etienne SERIN, Emma SINGLA.

Absent : Geneviève NOUYRIGAT (procuration à Odile ASTOR), Lionel THUBIERES.

Emma SINGLA a été élu secrétaire de séance.

- N°20232811.01 – Adoptée

Vente d'un délaissé de voirie situé à la Cailholie

Vente d'un terrain vague d'une superficie de 54 m² à un riverain afin de régulariser la situation au regard de ses limites de propriété. Les frais de géomètre sont à la charge de l'acheteur.

- N°20232811.02 – Adoptée

Création d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe non permanent

Afin d'appréhender au mieux la succession du secrétaire de mairie, il convient de créer un emploi non permanent d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} Classe qui permettra au secrétaire de mairie et à son successeur de travailler en doublon sur le 1^{er} trimestre de l'année 2024.

- N°20232811.03 – Retirée

Décision modificative sur le budget principal de la Commune

Délibération retirée de l'ordre du jour car sans objet.

- N°20232811.03 – Adoptée
Exonération de la taxe d'aménagement sur les abris de jardin

Les abris de jardin, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable seront exonérés de taxe d'aménagement à compter du 1^{er} janvier 2024 ne sera plus due à compter du 1^{er} janvier 2024.

- Questions diverses

- Aménagement du terrain de football : une première réunion s'est tenue avec Aveyron Ingénierie. De cette réunion, il ressort une première estimation du coût total des travaux et des pistes concernant les recherches de financement. La pépinière départementale de Salmiech a également été contactée afin de leur confier la maîtrise d'œuvre du projet.
- Aménagement du Presbytère : des plans ont été présentés pour réaliser 2 logements de type 2, pour une superficie d'environ 45 m² chacun. Une première estimation du coût des travaux nous a été fournie également par Habitat Rural.

Le Maire,

